

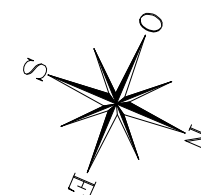
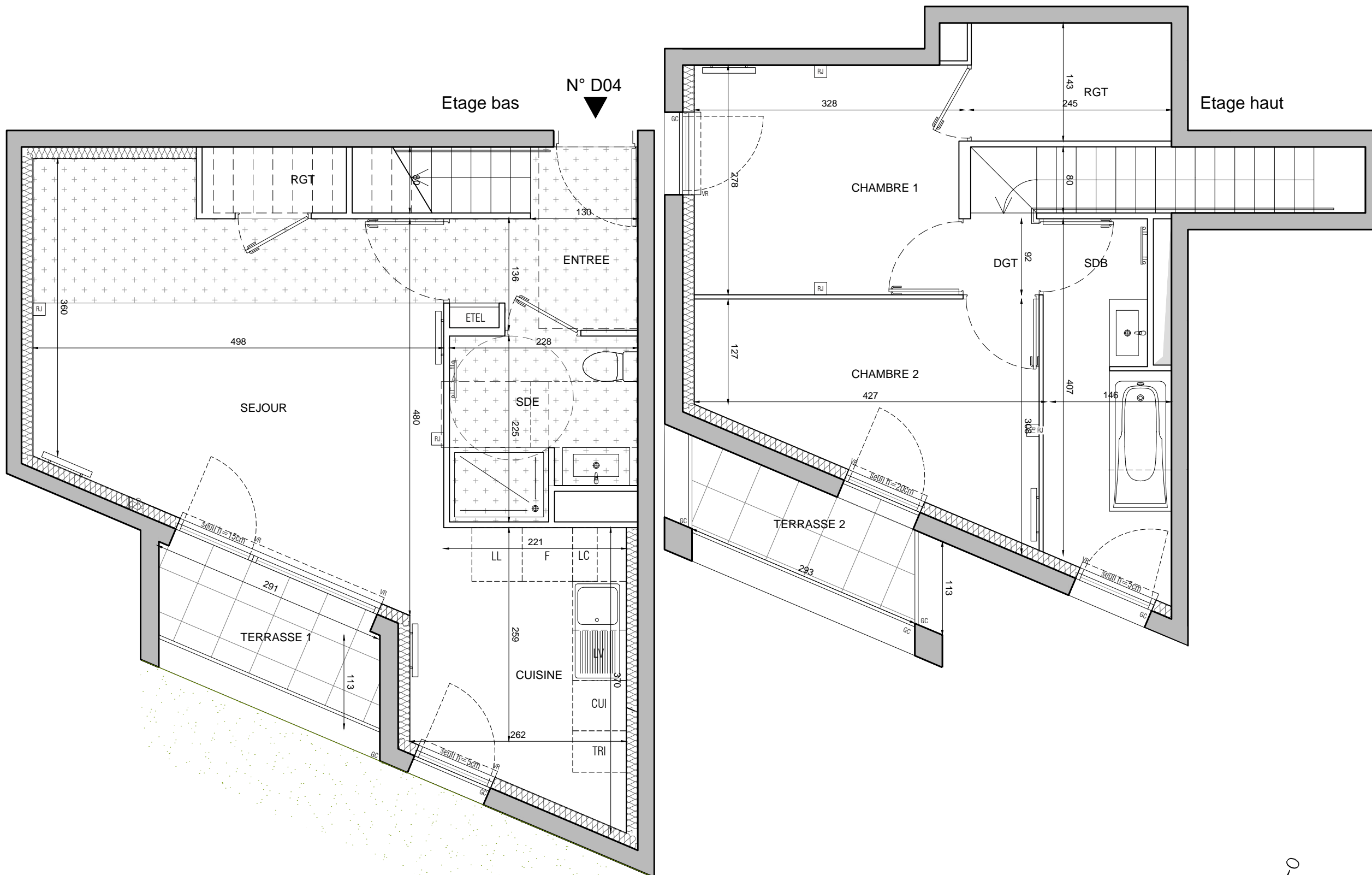
**HALL D**  
**DUPLEX DE 3 PIECES**  
 n° D04 au Rez-de-Chaussée

ENTREE	3.99 m <sup>2</sup>
SEJOUR	20.72 m <sup>2</sup>
CUISINE	8.02 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	9.11 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.29 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4.62 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5.86 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	0.85 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	1.40 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>63.85 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE 1	3.03 m <sup>2</sup>
TERRASSE 2	3.05 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>69.93 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AV	Allège Vitrée		Sèche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde-corps		Prise RJ 45
PV	Pare vue		Réfrigérateur
	Soffite / faux plafond		Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		Lave Linge
PL	Placard		Cuisson
---	Retombée de poutre		Tri sélectif
			Linéaire complémentaire

Indice A Octobre 2019  
 Echelle :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.